

PRESENTATION DES ENJEUX DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE PAR TERRITOIRE : PAYS DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

A. Les éléments de la Trame Verte et Bleue : description

✂ Baie du Mont-Saint-Michel et herbus Est du Mont-Saint-Michel

Ce vaste secteur est classé en ZPS, ZSC et ZNIEFF1. De par son emplacement, ce site constitue une zone de nidification, d'hivernage et d'estivage pour de nombreuses espèces d'oiseaux comme le Gravelot à collier interrompu, le Faucon émerillon ou encore la Barge à queue noire.

Les très vastes herbus littoraux présentent un intérêt écologique majeur en assurant un rôle d'accueil pour l'avifaune et en abritant une flore remarquable, adaptée aux conditions environnementales du site.

Le site de la **roche Torin** (ZNIEFF1) est un herbu constitué de prés salés sporadiquement atteints par les grandes marées, et représente un site botanique exceptionnel. L'Obione pédonculée est ici dans l'une de ses trois stations en Europe de l'ouest. Le pâturage extensif qui y est pratiqué permet le maintien du Vulpin bulbeux ou de la petite centaurée du littoral.

✂ Bocage de St-Michel-des-Loups

Ce secteur de bocage dense est relativement préservé au sein d'une matrice plus fragmentée. C'est dans ce secteur que se trouve les **landes et prairies tourbeuses d'Angey, les landes tourbeuses des Cent Vergées et la Tourbière des Cent Vergers** (ZNIEFF1, ENS50, CEL). Ces trois sites accueillent des tourbières qui recèlent des espèces inféodées à ces milieux bien particuliers, comme le Rossolis à feuilles rondes ou la Bruyère ciliée.

✂ Bocage et ruisseaux d'Hudimesnil et de St-Jean-des-Champs

Ce secteur bocager n'abrite pas de réservoirs de biodiversité mais sa localisation en fait un espace important pour les continuités écologiques du territoire. Les continuités semblent s'articuler autour du ruisseau du Bosq tandis que le reste du secteur est en voie de fragmentation au travers du relâchement du maillage bocager.

✂ Bocage et zones humides du Breil

Secteur en continuité avec le complexe de la Lande Pourrie, son bocage dense et ses zones humides en nombre important en font un secteur d'intérêt fort pour le renforcement des continuités écologiques locales.

✂ Bois et landes du tertre-Bizet et de la Fosse-Arthur

Ce complexe composé des **bois et landes du Tertre-Bizet**, de la **Fosse Arthur** et du **bois de Rouellé** (HabitatN2000, ENS61, ZNIEFF1, ENS50) forme un vaste ensemble de milieux naturels peu soumis à des pressions d'origine anthropique. De nombreuses espèces patrimoniales sont présentes telles que l'Hyménophylle de Tunbridge, la Couleuvre d'Esculape ou encore le Busard Saint-Martin.

Il se poursuit à l'est par le site des **landes et ruisseau du Gué Safray** (ZNIEFF1). Cet ensemble de prairies hygrophiles tourbeuses acides abrite une flore particulièrement riche et parfois rare comme le Phégopteris faux-Polypode ou l'Ossifrage brise-os.

✂ Campagne de Mesnil-Rainfray

Localisée entre les escarpements méridionaux d'Avranches, la campagne de Mesnil-Rainfray présente un paysage mixte entre bois et terres labourables. Ce secteur accueille les zones sourceuses de plusieurs réservoirs de biodiversité de cours d'eau (affluents de la Sée, L'Oir, la Douenne, l'Argonce...) et permet un lien entre le centre-nord et le centre-sud du territoire.

✂ Campagne de Pontorson, St-James et sud Sélune, Campagne de St-Hilaire-du-Harcouët et de Barenton

Les bocages de St Hilaire du Harcouët et de Barenton, de Pontorson, de St James et du sud Sélune sont à mailles élargies et abritent une densité forte de terres arables. Ces vastes secteurs remembrés mettent à mal les continuités écologiques bocagères et font tampon avec les continuités des régions voisines au sud.

✂ Complexe de la Lande Pourrie

Articulé le long de la vaste forêt de la Lande Pourrie, ce complexe forme un axe est-ouest d'intérêt majeur. Il abrite plusieurs réservoirs de biodiversité de milieux ouverts et boisés. A l'ouest les **barres rocheuses de la Lande Pourrie** (ZNIEFF1), dont les reliefs constituent le support pour de nombreuses espèces végétales parfois patrimoniales comme l'Hélianthème à goutte ou la Bruyère ciliée. A l'est, les **bois et étangs de la Chatouillette** (ZNIEFF1), constitués de bois acidiphiles et hygrophiles entourant un étang oligotrophe, et de quelques prairies tourbeuses et landes. Ces habitats accueillent de nombreuses espèces végétales intéressantes comme le Phégopteris faux-Polypode ou l'Osmonde royale.

Au centre, le site des **landes de l'Orbanoé** (ZNIEFF1) est composé de landes tourbeuses anthropisées en certains endroits. La flore qui y est présente comprend quelques espèces patrimoniales comme l'Ossifrage brise-os ou la Bruyère ciliée.

Au sud-est, le site de **La Prise Pouchard** (ZNIEFF1) présente un ensemble de prairies hygrophiles tourbeuses acides. La végétation est variée et son maintien est favorisé par la présence du ruisseau de Saint-Jean.

✂ Dunes de Bréville

Ce secteur accueille les **dunes et marais de Breuille-sur-mer** (ZNIEFF1) : les dunes, pelouses et prairies humides de ce vaste ensemble littoral présentent des conditions favorables pour le développement d'une végétation et d'une faune variées. Ainsi près de 104 espèces de papillons y ont été recensées ainsi que de nombreuses espèces végétales protégées.

La **Carrières de Donville-les-bain** (ZNIEFF1), à proximité, est une ancienne carrière dont la topographie particulière a permis la mise en place d'habitats intéressants qui recèlent une faune et une flore présentant un caractère patrimonial.

✂ Dunes de Dragey

Ce secteur est constitué du complexe des **dunes de Dragey, des herbus de Genêts et Vains et de l'îlot de Tombelaine** (ZNIEFF1, CEL) : la slikke et le schorre qui composent ce site forment une zone de prés salés favorable au développement d'associations végétales adaptées au sel et d'une faune caractéristique de ces milieux.

✂ Escarpement méridional d'Avranches nord et escarpement méridional d'Avranches sud

Au centre du territoire, deux continuités boisées d'axe est-ouest s'organisent en pas japonais à la faveur de la topographie. Ce sont des boisements de pentes répartis le long des nombreux vallons qui entaillent le secteur. Ces axes représentent une continuité majeure de cette partie du territoire.

✂ Estuaire et herbus de la Sée et de la Sélune

Cette zone de fond d'estuaire et de confluence de ces 2 fleuves voit se côtoyer eau douce et eau salée. Cette particularité induit une diversité et une richesse floristique importante, ainsi qu'une capacité d'accueil majeure de l'avifaune. Ce secteur est fréquenté par les salmonidés et les anguilles en période de migration.

✂ Estuaire de la Vanlée et pointe de Bréhat

Ce havre (ZNIEFF1) constitue un ensemble naturel intéressant tant sur le plan botanique, avec la présence du Scirpe piquant et du Vulpin bulbeux, deux espèces protégées en Basse-Normandie, que sur le plan faunistique avec son rôle de halte migratoire pour les oiseaux.

✂ Estran rocheux de Granville à Jullouville

Ce platier rocheux constituant une zone de refuge et de nourrissage pour la faune marine et terrestre est reconnu comme ZNIEFF1. Les différents faciès écologiques qu'il offre permettent l'accueil d'une importante diversité biologique.

✂ Falaises de Carolles et Champeaux

Ce secteur accueille les **Falaises de Carolles et de Champeaux** (ZNIEFF1, CEL) ainsi que de la **pointe Champeaux** (CEL). Ce secteur présente un intérêt paysager fort pour la région. Sur les falaises, certaines populations d'espèces animales ou végétales présentent des adaptations particulières à leur milieu de vie. Cela confère un intérêt écologique au secteur, de même que la présence de forêts littorales.

✂ Forêt de St Sever et haut bocage

Au centre-est, un secteur riche en bois et bocage des hauteurs permet de rejoindre la forêt domaniale de St Sever. Ce secteur de hautes terres boisées et à bocage arboré présente une topographie variée et un cœur fonctionnel permettant une liaison vers le sud et l'est en direction du complexe boisé de la lande Pourrie. Le secteur boisé (ZNIEFF1) recèle de nombreuses espèces patrimoniales. L'avifaune en particulier y est très riche avec la présence du Pic noir, du Hibou moyen-duc ou encore du Grèbe huppé.

✂ Gorges du Thar

Inscrites dans un secteur au taux de boisement faible, ce massif boisé dans lequel serpente le Thar est constitué de taillis sous futaie. La topographie, le taux d'humidité et la variabilité de nature des sols favorise l'expression d'une végétation diversifiée. Sa situation lui confère une valeur patrimoniale notamment en lien avec l'accueil d'une faune diversifiée et typiquement forestière. Le Thar accueille le Saumon en période de frai.

✂ Haut bassin de la Cance et zones humides affiliées

Le **Haut cours de la Cance et ses affluents** (ZNIEFF1) est un ensemble de cours d'eau qui renferme des espèces patrimoniales dont la présence, si profondément dans les terres, en accentue l'intérêt écologique. Le maintien des populations d'Écrevisses à pieds blancs, de Truite fario, de Chabot et de Lamproie de Planer est permis par la présence de pentes marquées induisant des débits soutenus, une bonne qualité d'eau et des fonds pierreux et caillouteux.

L'intérêt de ce secteur est renforcé par la grande densité de prairies tourbeuses hébergeant de nombreuses espèces végétales rares et menacées. La nidification du Courlis et l'hivernage de la Mésange boréale viennent enrichir l'intérêt écologique du secteur.

Ce secteur accueille notamment la **tourbière du ruisseau de Boutron, la tourbière de la Lande Mouton et la lande Mouton** (ZNIEFF1, ENS50, CEL) qui forme une tourbière peu anthropisée. Il abrite de nombreuses espèces patrimoniales comme la Mésange boréale, le Pic noir ou la cigogne noire.

Au sud, le petit site des **cascades de Mortain** (ZNIEFF1, ENS50) héberge de nombreuses espèces rares telles que l'écrevisse à pieds blancs. Le site est également reconnu pour la présence de nombreuses espèces de bryophytes (mousses) : plus de 150 espèces y ont été recensées dont la fragile Hyménophylle de Tunbridge.

✂ Hauts bassins de la Virenne, des affluents de la Sée et de la Dathée

Ce complexe hydrographique de zones sourceuses est caractérisé par des dénivelés assez forts induisant des écoulements importants. La bonne qualité de l'eau permet l'accueil d'une faune sensible comme l'écrevisse à pieds blancs ou la Truite fario.

Ce secteur accueille la **Tourbières du pré maudit** (ZNIEFF1, ENS50). Ce site est situé sur une arête granitique. Les habitats tourbeux présents regorgent de nombreuses espèces végétales dont la Linaigrette vaginée ou la Violette des marais. Parmi la faune, la Mésange boréale, le Hibou des marais et la Bécasse des bois constituent des espèces remarquables.

✂ Herbus de Genêts et Vains

Cette zone de prés salés en forme d'anse est entrecoupée par des marigots plus ou moins profonds. L'intérêt floristique est lié à la présence de communautés végétales adaptées au sel. L'intérêt faunistique est lié aux herbus, notamment pour l'avifaune aquatique migratrice.

✂ La Sée et affluents ; Haut bassin de la Sée ; Haut bassin du Bleu

Ces vallées présentent une topographie assez particulière qui a permis de conserver conjointement des habitats boisés de gorges, très peu influencés par l'homme, et des milieux prairiaux et de cultures en fond de vallée. Des réservoirs de biodiversité de zones humides sont présents ponctuellement, comme les **prairies humides de Brécey** (ZNIEFF1) et le **marais de la Gohannière** (ZNIEFF1), favorables à l'accueil de l'avifaune et d'une flore de milieux humides.

La Sée et ses principaux affluents-frayères (ruisseau de la Palorette, ruisseau du Moulin du bois, ruisseau du Moulin Richard, ruisseau de la Tullerie, ruisseau du Grand Melon, bras de la Sée Blanche) constituent l'une des premières rivières de France pour le Saumon atlantique avec un ensemble de frayères très important (ZNIEFF1, réservoirs biologiques du SDAGE Seine-Normandie). D'autres espèces d'intérêt patrimonial pour la région sont également présentes comme les Lamproies de rivière et marine, la Truite fario ou la Truite de mer.

✂ Mare de Bouillon et vallée du Thar

Ce secteur classé en ZNIEFF1 et en partie acquis par le Conservatoire du Littoral est constitué de deux vastes étangs séparés par le Thar. Il présente une diversité de milieux liés à la présence d'eau. Les associations végétales sont caractéristiques, et abritent des espèces faunistiques intéressantes comme le Criquet ensanglanté et le Conocéphale des roseaux, deux insectes assez rares dans la région.

✂ Vallée de l'Airou ; Haut bassin de l'Airou

La vallée de l'Airou et affluents (ZNIEFF1) constitue un réseau hydrographique dont la tête de bassin s'inscrit dans le massif granitique de Carolles-Vires. Il présente une bonne qualité d'eau et des habitats favorables permettant aux salmonidés migrateurs de se reproduire.

Ce complexe hydrographique présente de bonnes continuités écologiques en relation avec la Sienne et la Bérence. La présence des gorges, qui ont été façonnées par leurs écoulements, a permis de conserver des espaces et des espèces peu influencés par l'Homme.

✂ Vallée de la Sélune et affluents

La Sélune et ses principaux affluents-frayères (Ruisseau de la Roche, ruisseau du Pont-Levesque) (ZNIEFF1, Réservoirs biologiques SDAGE SN) forment un vaste ensemble de cours d'eau. Il contient de nombreuses frayères à salmonidés, dont la présence est permise par une bonne qualité de l'eau, des lits à fonds pierreux et caillouteux et des écoulements variés.

✂ Vallée de la Sée

La vallée de la Sée possède des terres riches, propices à l'agriculture. Le secteur a connu un agrandissement des parcelles et la suppression des milieux annexes (fossés, connectivité des haies...), réduisant le complexe bocager initial.

✂ Zones humides aval de la Sée

Les prairies humides de la basse-vallée de la Sée (ZNIEFF1) présentent un intérêt majeur au niveau ornithologique avec la présence du Phragmite des joncs, du Pipit farlouse ou encore du Pipit spioncielle. Elles constituent également l'un des milieux privilégiés du stationnement de l'avifaune en période internuptiale.

✂ Zones humides aval de la Sélune

Le secteur de **prairies humides en aval de la Sélune** (prairies humides de Poilley, ENS50) regorge d'une grande variété d'espèces d'oiseaux et de quelques espèces d'Hétérocères rares comme *Cerura erminea*, *Orthomana vittata* ou *Gortyna flavago*. D'autre part, le **Bois d'Ardennes** (ENS50, Forêt de protection, ZNIEFF1) accueille une diversité floristique importante et constitue un refuge pour de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères qui trouvent ici des conditions favorables pour se reproduire et se développer.

✂ Zones humides de la Lerre et Marais du Vergon

Cet ensemble de secteurs humides participe au fonctionnement général de la baie. Il présente un intérêt floristique fort en abritant des espèces protégées comme l'Elyme des sables ou la Laïche luisante. L'entomofaune est également très intéressante avec la présence de la Libellule écarlate ou encore de *Aegelia arenaria*, un coléoptère rare dans la région. Cet ensemble accueille également la nidification d'une avifaune patrimoniale comme le Râle d'eau, le Phragmite des joncs ou le Gorgebleue à miroir.

✂ Zones humides de fond de baie de l'Anguille et du Marais ; Marais du Couesnon

Ce secteur de zones humides participe de l'éco-complexe de la baie du Mont-Saint-Michel, notamment en termes d'accueil de l'avifaune. Le **Marais du Couesnon** (ZNIEFF1) constitue un ensemble hydraulique situé le long de prairies inondables. Il alimente ces milieux en eau permettant de maintenir des habitats favorables pour une flore et une faune remarquable. Peuvent ainsi être observés l'*Azolla* fausse-fougère, le Busard des roseaux ou encore la Marouette ponctuée.

Les zones humides de fond de la baie de l'Anguille et du marais (ZNIEFF) constituent un complexe de milieux humides arrière littoral, ce secteur est composé d'une grande variété de milieux à dominance humide. La faune et la flore y sont caractéristiques avec la présence de plusieurs espèces protégées comme l'Hottonie des marais ou la Zannichélie des marais.

En constante interaction avec l'ensemble du secteur de la baie du Mont-Saint-Michel, ce vaste complexe littoral a subi de nombreuses modifications anthropiques avec la canalisation du Couesnon, la création des polders et de barrages, etc. Ces aménagements ont donné à cette zone un caractère humide bien particulier conditionnant la présence d'une biodiversité patrimoniale.

Pour en savoir plus :

Conseil Général de la Manche : <http://www.manche.fr/planeteManche/ens.asp>

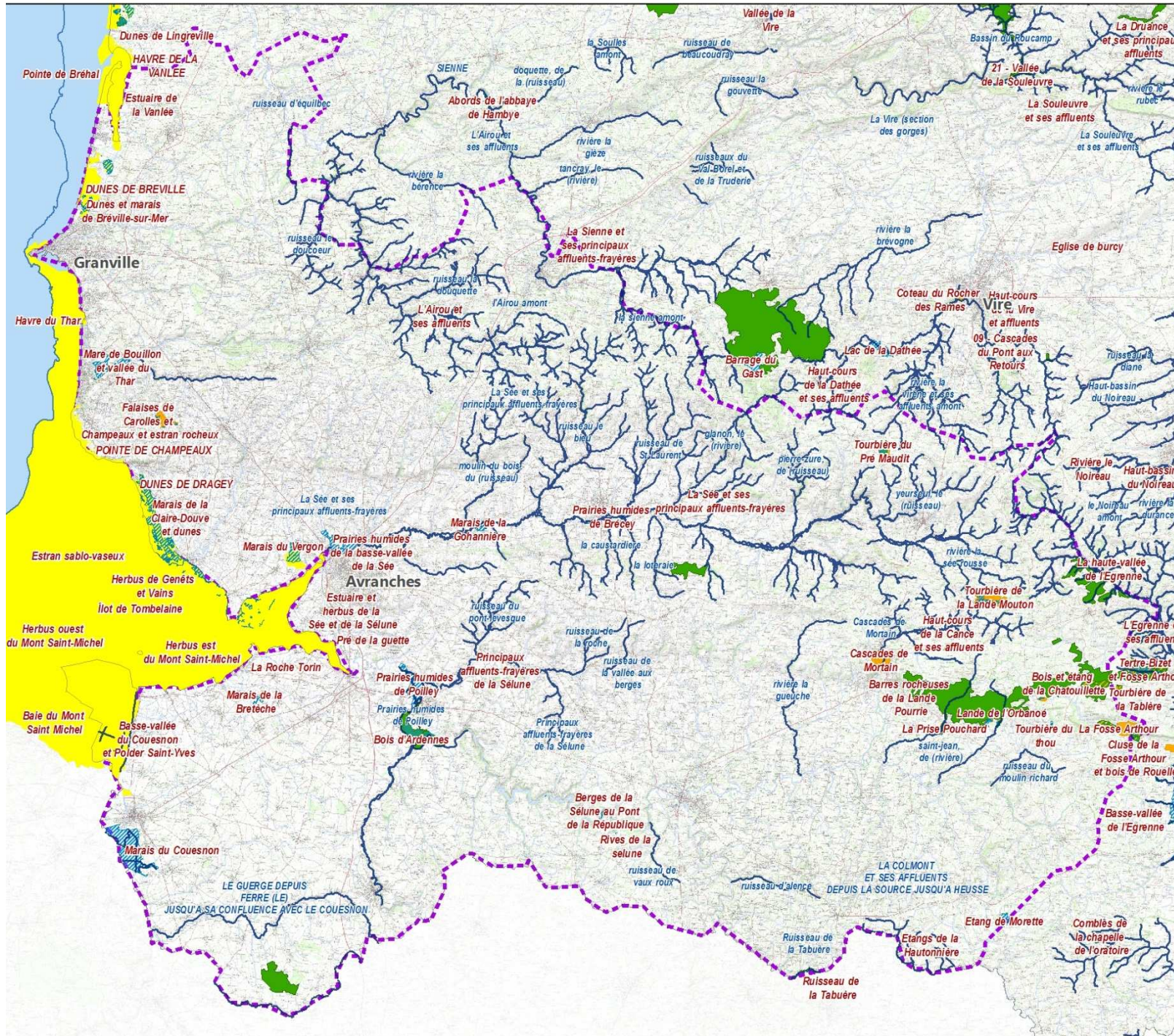
Conservatoire du Littoral : http://www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Content4a5b.html?rub=8&rubec=8&id_cat=75

DREAL Basse-Normandie : <http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-r302.html>

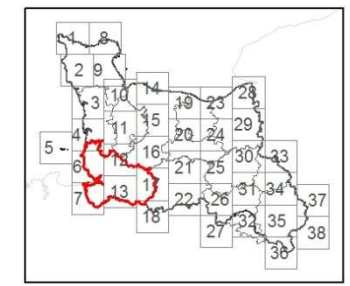
Conservatoire d'Espaces Naturels : <http://www.cfen-bassenormandie.org/actu/actu.html>

RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

 Baie du Mont-Saint-Michel



-  RESERVOIRS de cours d'eau
-  RESERVOIRS de zones humides
-  RESERVOIRS de milieux boisés et ouverts
-  RESERVOIRS de milieux boisés
-  RESERVOIRS de milieux ouverts
-  RESERVOIRS littoraux
-  Autres cours d'eau
-  Limite de basse mer



B. Grandes continuités du territoire

Trame verte

Sur le littoral, la densité importante d'espaces urbanisés met à mal les continuités écologiques arrière littorales. Ainsi, on retrouve seulement 3 patchs de milieux déconnectés : le **complexe des dunes de Dragey** au sud, les **falaises de Carolles et Champeaux** au centre et le **complexe de dunes de Bréville** au nord. En milieu intertidal, on observe une absence de réservoirs au nord de Granville, alors qu'à l'inverse au sud et ce jusqu'à l'extrême ouest du territoire, les réservoirs de biodiversité de milieux intertidaux sont continus à la faveur de la **baie du Mont Saint-Michel**. Ce vaste éco-complexe présente un intérêt majeur à l'échelle nationale en termes d'accueil de la biodiversité, avec une continuité d'estran sablo-vaseux puis d'herbus, et de polders à l'extrême ouest.

Dans l'intérieur, 3 continuités boisées parallèles d'axes est-ouest se suivent en escalier :

- l'escarpement méridional d'Avranches nord ;
- l'escarpement méridional d'Avranches sud ;
- le complexe de la Lande Pourrie.

Les interactions entre ces deux premiers axes sont compliquées par la fragmentation du paysage au sein de la **campagne du Mesnil-Rainfray**. La forte densité de milieux favorables aux continuités rend le secteur nord du complexe de la Lande Pourrie robuste (haute vallée de la Cance, bocage et zones humides du Breil).

Le secteur nord-ouest présente des continuités écologiques plus ou moins robustes localement. Deux zones sont importantes à l'échelle de ce secteur, puisqu'elles s'inscrivent dans un axe secondaire au travers de la vallée de l'Airou en direction des gorges de la Haute Sienne :

- le bocage et ruisseaux d'Hudimesnil et de St-Jean-des-Champs : cet espace conserve des continuités écologiques suffisantes, mais certains secteurs semblent en voie de fragmentation paysagère. Sa localisation en tampon entre l'Airou et le littoral fait de lui un espace clé ;
- le Bocage de St-Michel-des-Loups : ce bocage proche du littoral est localisé mais bien préservé dans une matrice plus lâche. Il s'inscrit dans un axe secondaire en direction des gorges du Thar puis vers la vallée de l'Airou.

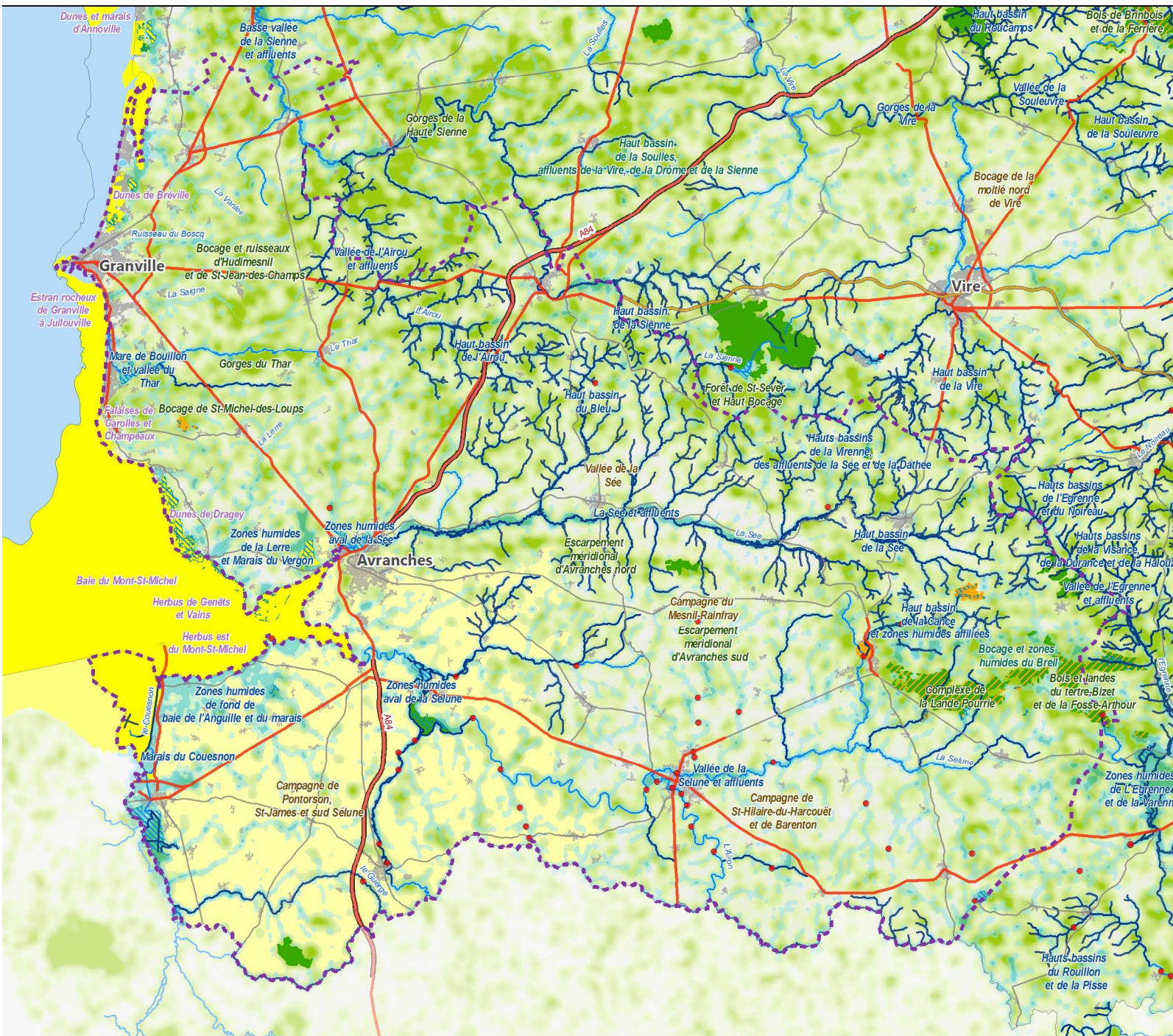
L'ensemble du secteur sud du territoire semble plus fragile. Les campagnes dégagées sont moins favorables aux continuités écologiques bocagères. La campagne de Pontorson semble la plus fragilisée. De même, la vallée de la Sée et la campagne de St-Hilaire du Harcouët présentent des continuités localisées aux abords des cours d'eau.

Trame bleue

Le territoire abrite 3 axes majeurs : la **Sée et ses affluents**, l'Airou et ses affluents et la **Sélune et ses affluents**. Ces 2 premiers sont entièrement en réservoir de biodiversité de cours d'eau, tandis que la Sélune est presque entièrement en corridor de cours d'eau.

4 pôles de zones humides d'intérêt se dégagent :


- les zones humides liées au **fond de la baie du Mont-Saint-Michel** et les **marais du Couesnon** ;
- les **zones humides aval de la Sée** ;
- les **zones humides aval de la Sélune** ;
- les **zones humides de la vallée de la Cance**.



Secteurs d'intérêt

- Trame bleue **Haut bassin de la Paquine**
- Trame verte **Complexe boisé de St-Hubert** : secteur intérieur
- Falaises des Vaches noires** : secteur littoral
- Plaine de Sées** : secteur fragilisé
- Trame verte et trame bleue **Complexe zones humides et bois**

Composantes de la TVB régionale

-  Réservoirs de cours d'eau
-  Corridors de cours d'eau
-  Réservoirs de zones humides
-  Réservoirs de milieux boisés et ouverts
-  Réservoirs de milieux boisés
-  Réservoirs de milieux ouverts
-  Réservoirs littoraux

MATRICE BLEUE

Mosaïque de milieux humides plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux humides

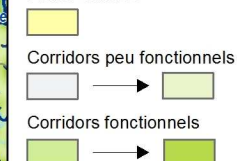
Corridors écologiques










MATRICE VERTE

Mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux boisés et ouverts

Plaine cultivée



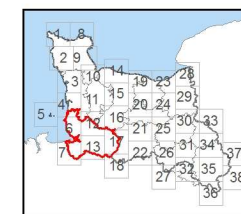
Éléments fragmentants

-  Principaux points de conflits cours d'eau
-  Principales zones bâties (> 5 ha)
-  Autoroutes
-  Voies à trafic supérieur à 4000 véhicules/jour
-  Voies à trafic inférieur à 4000 véhicules/jour
-  Voies ferrées
-  Limite de basse mer



SRCE Basse-Normandie 2013

Réalisation : DERVENN - 2013
Sources : IGN Bd Carto, IGN BD Topo, IGN Bd Carthage, RPG 2010, DREAL BN, Région BN, CG14,50,61
AESN, AELB, CEN, CEL, GONm, ONCFS, FDC61, CETE NC



C. La dynamique du territoire

Le territoire du Pays de la baie du Mont Saint-Michel est caractérisé par une forte césure entre sa façade littorale et sa partie est, aux confins du bocage ornais et virois. Ce clivage entre deux territoires aux caractéristiques différentes se retrouve dans les divers champs de l'analyse.

Le territoire connaît une croissance démographique globale relativement faible mais en légère augmentation sur la période 1999-2006, avec une forte disparité intra-territoriale : les arrivées de populations concernent surtout une grande frange littorale alors que la partie est du territoire perd des habitants. Plus de la moitié de la population habite le tiers nord-ouest du territoire.

Globalement, les surfaces artificialisées ne représentent que 3,7% de la superficie du territoire, avec une forte urbanisation sur la façade littorale, notamment autour de Granville, entre Carolles et Bréhal. Même si la part artificialisée du territoire peut paraître relativement faible, le Pays de la baie du Mont Saint-Michel est celui qui enregistre la plus forte progression en 10 ans de l'artificialisation des terres sur le littoral et dans les espaces périurbains.

L'étude menée par le SCOT du Pays de la baie du Mont Saint-Michel met en avant cette forte évolution de la consommation d'espaces, majoritairement pour l'habitat mais aussi pour les activités économiques. Environ 1 500 hectares ont été consommés entre 2003 et 2009. Plus de 80% de cette surface concerne la façade littorale ou la partie centrale du territoire. L'artificialisation des terres concerne aussi bien la périurbanisation autour des principaux pôles du territoire que l'urbanisation diffuse.

Les surfaces dédiées à l'agriculture représentent 76% du territoire. La Manche est le département bas-normand où l'évolution de l'occupation du sol agricole est la plus notable. Au sein du département, le territoire du Pays de la baie du Mont Saint-Michel est le plus concerné par ces évolutions : la part du territoire en surfaces en herbe diminue régulièrement au profit des cultures. En 2010, 44% des surfaces agricoles étaient dédiés aux sols cultivés. Ces cultures sont très liées à l'activité d'élevage (maïs et céréales à paille). Elles sont essentiellement situées à l'ouest du territoire ; la partie est étant beaucoup plus herbagée. Au sud-est du territoire, dans le secteur du Domfrontais, on peut aussi noter la présence de vergers de poiriers.

Comme sur beaucoup d'autres territoires, le secteur agricole a connu une forte diminution du nombre d'exploitations : -48% entre 1990 et 2005. A contrario, la taille moyenne des exploitations a augmenté.

D. Les enjeux de continuité écologique du territoire

→ Le territoire présente une façade littorale qui lui confère un cadre de vie de qualité indéniable. Pour autant, ce littoral est soumis à des conflits d'usages importants entre une forte pression d'urbanisation et l'utilisation des terres pour des activités agricoles ou touristiques, et ce, d'autant plus que le prix du foncier est élevé. Le territoire présente donc un **enjeu majeur d'équilibre entre les différentes utilisations de l'espace au niveau du littoral**, tout en préservant les espaces naturels remarquables qui s'y trouvent. Les 26 communes littorales du territoire SCOT du Pays de la baie du Mont Saint-Michel se sont d'ailleurs engagées à maintenir des coupures d'urbanisation sur le littoral.

→ Au niveau de la **baie du Mont Saint-Michel**, reconnue comme un site d'importance internationale pour les oiseaux migrateurs, le territoire présente un **enjeu littoral et humide**. Ce secteur est notamment concerné par la présence d'habitats particuliers avec la plus vaste zone de prés salés de France, qui est à la fois un milieu écologique patrimonial mais aussi un milieu concerné par une utilisation agricole particulière (moutons de prés salés). Dans les prés salés, la baie du Mont Saint-Michel compte la seule station bas-normande d'Obione pédonculée de la région.

Le pourtour de la baie est aussi caractérisé par la présence de nombreux marais et zones humides périphériques. L'ensemble de ce secteur est menacé par l'eutrophisation liée aux apports provenant principalement du Couesnon et de la Sélune.

→ Sur le reste du territoire, les vallées (Sée et Sélune notamment) jouent un rôle de corridor écologique, dans un milieu bocager dégradé dans son ensemble. Ces vallées et les têtes de bassin du nord du territoire (Sienne, Airou) sont une spécificité du territoire avec un chevelu hydrographique dense et des milieux tourbeux associés en tête de bassin. Un **enjeu aquatique** y est à souligner. Les SAGE du territoire (Couesnon, Sélune, Sée, Sienne, Mayenne) mettent en œuvre des actions pour répondre à cet enjeu et convergent ainsi avec les objectifs du SRCE.

Un fort **enjeu de rétablissement de la continuité aquatique** peut également être mis en avant, notamment pour les espèces de poissons migrateurs (saumon, anguille, lamproie, truite et alose). Certains cours d'eau comme la Sée sont reconnus comme des continuités d'importance nationale

pour leurs zones de frayères. Plusieurs obstacles à la continuité écologique ont pourtant été identifiés dans le SDAGE Seine-Normandie et sont repris comme actions prioritaires du SRCE. Parmi ces actions prioritaires, les deux barrages de Vezins et de La Roche qui Boit, sur la Sélune, sont identifiés, en cohérence avec les décisions nationales prises pour des raisons de rétablissement de la continuité écologique et d'amélioration de la qualité de l'eau.

→ Le territoire du Pays de la baie du Mont Saint-Michel présente un bocage relativement déstructuré, surtout dans sa partie sud. L'étude bocagère menée par la DREAL montre qu'entre 1972 et 2006, plus de la moitié du linéaire de haies de ce territoire a disparu. Les connexions entre haies ont également diminuées sur la même période. L'arc bocager du nord du territoire, encore assez marqué en lien avec la prédominance de l'activité d'élevage, est pourtant fragmenté par l'A84 qui traverse le territoire selon un axe nord-est/sud-ouest.

Le territoire est donc concerné par un **enjeu bocager sur les secteurs encore relativement préservés**, situés au nord du territoire et formant un arc au chevelu hydrographique important (Haut-Bassin de la Sienne, de l'Airou, de la Sée). Cet enjeu est aussi mis en avant par le SCOT du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel qui souligne que l'enjeu principal pour les paysages ruraux est de limiter l'uniformisation du paysage pour conserver un cadre de vie rural attractif.

Un **enjeu de restauration du bocage** est aussi à souligner sur les secteurs de bocage dégradé, situés au sud du territoire, comme cela a été fait dans la partie bretonne limitrophe (sur le territoire concerné par le SAGE de la Sélune).

→ Le territoire du Pays de la baie du Mont Saint-Michel est également concerné par un **enjeu de réduction de la consommation d'espaces et du mitage**. Même si l'urbanisation ne recouvre encore globalement qu'une faible portion du territoire et porte surtout sur le littoral et les pôles urbains et périurbains, la consommation foncière est croissante. Le SCOT du Pays de la baie du Mont Saint-Michel a d'ailleurs bien identifié la réduction de la consommation d'espaces avec cohérence et équité sur l'ensemble du territoire comme un objectif de son document. Il a également identifié un enjeu en terme de mitage de l'espace rural, qui au final couvre une grande superficie.

Dans les années à venir, certains aménagements routiers dans le sud du territoire ou la ligne THT Cotentin-Maine, qui traverse le secteur du Mortainais du nord au sud, pourraient également renforcer la fragmentation du territoire.